

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 9 mars 1938 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1938.

n° 9

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
9 mars 1938

Numéro JO  
n° 497 du 30/04/1938

Date du numéro  
30 avril 1938

### VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Rst approuvé le budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1938, arrêté, en recettes et en dépenses, à la somme de 47.148.400 fr.

#### Art. 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

**ALBERT LEBRUN.** Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, STEEG.**